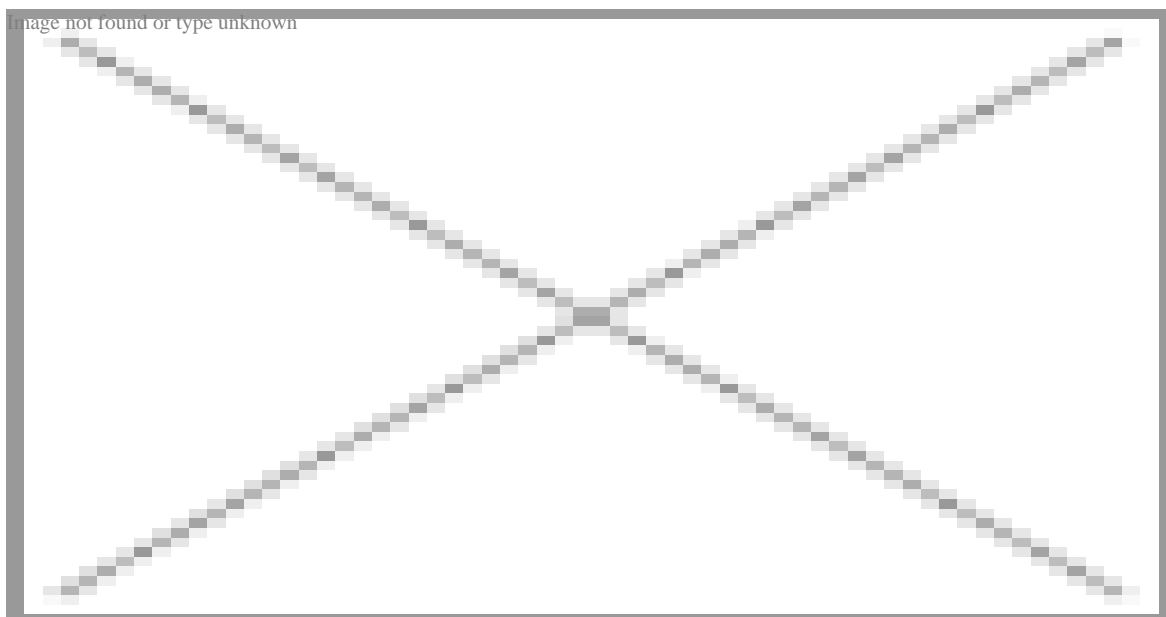


Découvrez le calendrier 2020 des formations UNIMEV



Publié le 07/02/2020

UN STAGE DE FORMATION ! UNIMEV Training vous propose des stages de formations adaptés à vos besoins pour vous permettre de développer vos compétences dans le secteur des métiers de l'événement. Ne tardez plus et découvrez le calendrier des formations UNIMEV.



CALENDRIER 2020

[Formations à distance](#)

09 et 10 juin : **La négociation commerciale d'un événement** (2 après-midis, 7h au total)

[PROGRAMME](#)

11, 12, 16 et 17 juin : **Vendre et commercialiser un événement professionnel / grand public** (4 après-midis, 14h au total) [PROGRAMME](#)

17 et 18 juin : **Évaluer votre événement ou votre site avec Cleo**, le Calculateur de Performance Événementielle (2 après-midis, 7h au total) [PROGRAMME](#)

16, 23 et 30 juin : **Engager la transformation écologique et solidaire des événements** (3 sessions, 7h au total) [PROGRAMME](#)

18 et 19 juin : **La négociation commerciale d'un événement** (2 après-midis, 7h au total) [PROGRAMME](#)

23, 24, 25 et 26 juin : **Vendre et commercialiser un événement professionnel / grand public** (4 après-midis, 14h au total) [PROGRAMME](#)

02 et 03 juillet : **Meeting design** : comment bâtir un événement qui fait du sens avec l'EVENTCANVAS ? (2 demi-journées, 7h au total) [PROGRAMME](#)

29 juin et 02 juillet : **Actualité sociale** (2 demi-journées, 7h au total) [PROGRAMME](#)

[Formations en présentiel](#)

15 septembre : **Évaluer votre événement ou votre site avec Cleo**, le Calculateur de Performance Événementielle (7h)

29 et 30 septembre : **Vendre et commercialiser un événement professionnel / grand public** (2 jours , 14h)

06 octobre : **Actualité sociale** (7h)

10 décembre : **Actualité sociale:** (7h)

[**DATES A VENIR**] :

-*SPEAK EVENT*

-*Sponsoring et partenariat, comment assurer la pérennité ?*

[Prise en charge - FNE FORMATION](#)

FNE-Formation pour les entreprises en activité partielle

En cas de sous-activité prolongée, voire d'arrêt total de votre activité, vous pouvez demander à bénéficier du FNE-Formation pour **investir dans les compétences de vos salariés**.

Le FNE-Formation est ouvert à l'ensemble des entreprises ayant placé des salariés en activité partielle pour faire face à la crise sanitaire, à l'exception des salariés en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation

Aucun critère de taille, ni de secteur d'activité, ne limite votre recours. Certaines DIRECCTE peuvent toutefois demander à instruire les demandes d'entreprises à partir d'une certaine taille d'effectif ou de montant à financer

Les formations doivent se dérouler pendant les périodes d'inactivité des salariés placés en activité partielle, au titre des heures chômées

Les salariés sont volontaires pour suivre la formation

Le dispositif ne peut se cumuler avec d'autres dispositifs pour les mêmes actions

[Retrouver toutes les infos ICI](#)

L'ENSEMBLE DES PROGRAMMES DE FORMATION

[Cliquez ici](#)

Pour qu'un stage soit confirmé, il faut qu'**au moins 4 personnes s'inscrivent !**

Si vous êtes intéressé pour vous ou vos collaborateurs, merci de l'indiquer par mail à Laëtitia de Sampaio Portela (l.desampaio@unimev.fr).